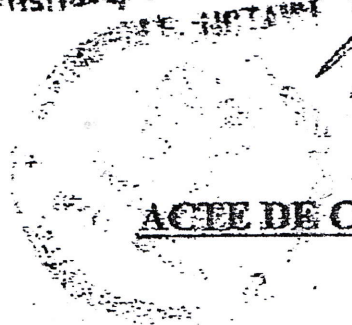


171

JEKA

pour la légalisation de la signature de  
 MME, Mr, Mlle Johnny FLAMENT et le montant  
 apposée ci-dessous, ci-dessus, ni contre  
 droits perçus .....  
 quittance no .....  
 Kinshasa, le .....  
 LE NOTAIRE DE KINSHASA



**ACTE DE CESSION**

Je soussigné, **FLAMENT Johnny Jean Marcel**, gérant statutaire et Administrateur, de la S.P.R.L JEKA, résidant à Kinshasa / Limete Q.Kingaba, rue Munga n°1636, porteur d'un visa d'établissement permanent n°03.215/026.375/D.G.M/03 du 19 juillet 2003, déclare, par les présentes, céder à RUBI RIVER SPRL (en formation) de façon irrévocable, quarante trois permis de recherche minière et d'exploitation soumissionnés par la S.P.R.L JEKA au cadastre minier et enregistrés sous le n°466/508 dont quittance n° 0039/C-0038/B du 09 juillet 2003 & n° 439/D-0065/C du 15 Août 2003 dossier n° 347 et annexés à la présente, ce conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale extraordinaire et de la S.P.R.L JEKA. En date du 23 juillet 2003.

Fait à Kinshasa, le... 3 / 11 / 2003

*J. FLAMENT*

*Etienne AMBENA*

*C. HEUSKIN*

Johnny FLAMENT

Etienne AMBENA

Catherine HEUSKIN KALOME